

Lyon, le 13/11/2025

Ref : P1527 – Projet agrivoltaïque de Graveson

Objet : Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité et d'insertions paysagères

Sun'Agri développe en partenariat avec la EARL La Perdrigone, un projet agrivoltaïque sur la commune de Graveson. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus de cultures fruitières. L'exploitation de la EARL La Perdrigone est contrainte de trouver des solutions alternatives pour protéger ses cultures de l'impact du changement climatique. En effet, l'exploitation est régulièrement touchée par des aléas climatiques, de plus en plus fréquents et intenses : des canicules et sécheresses, des gels et de la grêle. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude ECR Environnement, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre janvier 2025 et juillet 2025, et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles à moyens pour l'ensemble du site, ceux-ci étant concentrés sur les haies existantes qui constituent des zones de nidification et de transit pour un cortège d'espèces diversifié, dont certaines espèces à enjeux.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- La préservation des haies/alignement d'arbres à enjeux en périphérie et au sein de la parcelle ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Préservation des haies / alignement d'arbres existants présentant des enjeux forts et moyens.
- Délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles ;
- Respect du calendrier écologique en phase travaux ;
- Mise en place de gîtes / nichoirs pour la faune volante ;
- Mise en place de gîtes pour les reptiles ;
- Suivi écologique du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.

Sun'Agri a également fait appel au bureau d'étude BPaysage, pour la réalisation d'un diagnostic paysager. Les enjeux pressentis sont jugés globalement très faibles pour l'ensemble du site. Les principales sensibilités identifiées, engendrées par le projet agrivoltaïque, sont limitées à une habitation à proximité directe.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, les mesures paysagères préconisées par le bureau d'étude :

- Maintien des haies existantes tout autour du site de manière à masquer les panneaux du voisinage.
- Préservation par un entretien raisonné et une attention particulière lors des travaux de l'ensemble de la végétation cadrant le site, notamment les haies présentes sur et autour de la zone de projet.

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque de Graveson.

Jean-Benoit CANAL,
Responsable pôle développement

Jean-Benoit CANAL

✓ Certifié par  yousign